



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'accès au grade
d'attaché principal d'administration de
l'Etat**

Session 2021

Rédacteur

François CAZOTTES - CGEDD

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	4
II. L'ÉPREUVE ORALE.....	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7

Rapport général du président du jury

*Monsieur François CAZOTTES, administrateur général.
Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'État
session 2021*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

La session 2021 de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État s'est déroulée du 23 au 27 novembre 2020 à la Maison des examens à Arcueil, dans les locaux du SIEC.

Le nombre de postes offerts était fixé à 61. La totalité des postes ont été pourvus.

La crise sanitaire a nécessité une organisation et la mise en œuvre de mesures de protection particulières, d'autant que les épreuves orales ont eu lieu pendant le second confinement.

Aucun incident notable n'est à signaler et les épreuves se sont déroulées, en dépit du contexte sanitaire, dans de bonnes conditions.

A noter toutefois le nombre d'absents, nettement plus élevé cette année (50 désistements pour 272 inscrits) que lors des sessions précédentes (26 l'année dernière).

A. Textes réglementaires

Par arrêté du 7 mai 2020 de la ministre de la transition écologique et solidaire, a été autorisé au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade des attachés principaux d'administration de l'Etat relevant du ministère de la transition écologique.

B. Calendrier des épreuves

Les candidats ont pu s'inscrire entre le 12 mai et 16 juin 2020.

Les oraux se sont déroulés du 23 au 27 novembre 2020.

La réunion d'admission s'est tenue le 27 novembre 2020.

C. Statistiques

355 candidats étaient inscrits et 222 se sont présentés à l'épreuve orale.

Les notes s'échelonnent de 05 à 19,5/20.

Après délibération du jury, le seuil d'admission a été fixé à 16/20 (contre 17/20 l'année dernière).

61 candidats ont été admis

II. L'ÉPREUVE ORALE

Sur les 272 candidats inscrits, 222 se sont présentés aux oraux. Même si la situation sanitaire exceptionnelle peut expliquer le nombre élevé de désistements, il est encore à déplorer que plusieurs candidats n'aient pas prévenu de leur absence, ce qui est très pénalisant pour le déroulé des plannings et constitue un manque de respect élémentaire vis-à-vis des services organisateurs et des membres du jury.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 5 jours, dans les locaux du SIEC, à Arcueil, dans de bonnes conditions logistiques et matérielles.

Les consignes sanitaires ont été strictement respectées (distanciation physique, port du masque permanent, tant pour les candidats que pour les membres du jury, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, nettoyage du siège et de la table des candidats et aération de la salle d'examen entre chaque audition).

Les membres du jury ont veillé à mettre les candidats à l'aise et les ont accueillis avec bienveillance. Les règles de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées lors de leur entrée en salle d'examen.

Les membres du jury ont été particulièrement attentifs aux difficultés que le port du masque a pu générer chez certains candidats pendant leur audition et ont veillé à les mettre à l'aise.

Seize auditions se sont tenues en visioconférence, dans les salles dédiées du SIEC. Elle se sont déroulées globalement dans de bonnes conditions techniques.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

1. La présentation

L'exposé initial a été globalement bien maîtrisé, très peu de candidats s'étant arrêtés trop tôt ou ayant dû être interrompus au bout des 10 minutes. Il est très regrettable qu'un candidat s'arrête prématurément, ce qui traduit une préparation manifestement insuffisante. Les candidats qui n'utilisent pas la totalité des 10 minutes s'exposent à une plus longue séquence de questions, ce qui peut les déstabiliser pour la suite de l'entretien.

Il est donc impératif de bien préparer cet exercice, qui « appartient » aux candidats et auquel ils peuvent s'entraîner au préalable autant qu'ils le souhaitent.

Il faut éviter de réciter son discours « par cœur » et essayer de le prononcer de la façon la plus naturelle possible.

La plupart des candidats présentent leur parcours de manière chronologique, ce qui est la méthode la plus classique et la plus facile. Elle entraîne toutefois le risque d'une présentation trop descriptive et sans mise en relief. Il faut éviter de se borner à une liste à la Prévert des postes tenus, sans évoquer les missions et enjeux qui s'y rapportent, ni valoriser leur expérience de cadre A transposable en A+.

Les plans structurés autour des compétences acquises ou des principales lignes directrices de la carrière sont intéressants, quand ils permettent de prendre un peu de recul par rapport aux postes tenus et de souligner quelle a été la valeur ajoutée des candidats; mais ces plans sont plus ambitieux et donc plus difficiles à maîtriser.

De fait, le jury ne privilégie, ni recommande, aucun type de plan, l'important étant que le candidat soit le plus à l'aise et le plus clair et le plus convaincant possible. Quel que soit le plan retenu, le candidat doit pouvoir mettre en valeur les faits marquants de sa carrière, révélateurs de sa capacité à accéder au grade d'attaché principal.

Les motivations pour se présenter au concours servent souvent de conclusion à l'exposé, ce qui est attendu et légitime. Encore faut-il que ces motivations reflètent une réflexion préalable et qu'elles ne se limitent pas à la revendication, très convenue, de responsabilités accrues ou à la reconnaissance de son expérience et de ses acquis.

Tout projet professionnel est légitime, dès lors qu'il apparaît sincère et crédible, mais il importe que les candidats aient une vision claire des missions et des responsabilités qui sont confiées à un attaché principal, ce qui n'est pas toujours le cas.

D'une manière générale, de nombreux candidats font des présentations très formatées, suivant ainsi manifestement les conseils prodigués dans le cadre des différentes préparations à l'épreuve. Il ne s'agit bien sûr pas de remettre en cause le bien-fondé et l'intérêt de ces formations, que le jury conseille vivement, en tout état de cause, de suivre.

Mais quels que soient les méthodes et les conseils utiles pour effectuer un tel exercice, il est très important d'y dévoiler un peu de soi-même et de sa personnalité, pour que le jury puisse déceler le potentiel et la sincérité du candidat.

2. Les questions

Le jury procède toujours de la même manière : les premières questions portent, à partir de l'exposé et du dossier de RAEP, sur les différents postes occupés et les motivations du candidat, pour compléter la présentation initiale ; puis les questions suivantes visent à approfondir l'analyse du domaine d'activités présenté et des missions et de l'environnement du service dans lequel le candidat exerce ; enfin, le jury élargit progressivement le champ du questionnement, pour vérifier les connaissances du candidat sur les politiques publiques portées par nos ministères et ses connaissances administratives générales.

Principal défaut hélas récurrent, les échanges ont souvent révélé une connaissance très superficielle de l'environnement professionnel immédiat du candidat et des politiques publiques et de l'actualité de nos ministères de tutelle, ainsi qu'une culture administrative limitée (notamment sur la répartition des compétences entre chaque échelon territorial), ce qui témoigne d'un manque de curiosité intellectuelle et de préparation très regrettable.

Le jury questionne régulièrement les candidats sur des sujets d'actualité ; il ne s'agit pas d'un « grand oral », mais d'un questionnement toujours en lien avec les connaissances administratives générales.

L'actualité de nos ministères et de la fonction publique est toujours très riche.

Il est attendu des candidats qui aspirent à des fonctions d'encadrement supérieur qu'ils soient au courant de cette actualité. Il n'est pas acceptable qu'un candidat ne puisse dire un mot sur le plan de relance, sur la loi de transformation de la fonction publique ou sur le PLF, questions pourtant particulièrement d'actualité et sans surprise.

Les examinateurs demandent souvent aux candidats, outre la connaissance qu'ils ont d'un sujet, l'avis ou l'enseignement qu'ils en retirent. Les réponses sont souvent décevantes, démontrant, soit une méconnaissance du sujet, soit la crainte d'exprimer une opinion qui ne conviendrait pas au jury. Or, il n'y a pas une seule bonne réponse, dès lors que celle-ci est étayée et argumentée. Le jury n'est pas là pour juger de la pertinence de leur opinion, mais pour évaluer leur capacité de réflexion et d'argumentation.

Le jury questionne aussi régulièrement les candidats sur leur vision et leur conception du management. Les réponses sont souvent superficielles et convenues. Il est souhaitable que les candidats réfléchissent aux exigences qui s'attachent à l'encadrement hiérarchique et se projettent dans la posture d'un agent de la catégorie A+.

Une épreuve orale est génératrice de stress, le jury en est conscient et s'efforce, dans toute la mesure du possible, de mettre les candidats à l'aise. Mais la gestion du stress fait partie de

l'exercice, les attachés principaux étant, de par leurs fonctions, amenés à prendre la parole en public, ce qu'ils doivent pouvoir assumer.

Même s'il n'existe pas à proprement parler de « codes » de l'exercice, il convient de se conformer aux règles de l'épreuve et de suivre des recommandations de bon sens : respecter les temps impartis, soigner l'interaction avec le jury, éviter les réponses superficielles et prohiber les expressions désinvoltes (« c'est une bonne question ») ou dilatoires (« je n'ai pas eu le temps »).

B. Conseils aux candidats

La préparation de l'examen professionnel ne s'improvise pas et suppose une motivation et un investissement importants.

Les candidats sont vivement invités à bien se préparer aux épreuves, sur plusieurs mois, en suivant les formations disponibles, en pratiquant des oraux blancs et en suivant régulièrement l'actualité des ministères et de la sphère publique.

Il leur est tout particulièrement conseillé également de bien maîtriser les enjeux et les interactions qui existent au sein de leur environnement professionnel et de pouvoir démontrer au jury leur capacité de recul et de réflexion, en établissant des liens entre les différentes politiques publiques du pôle ministériel.

Ils doivent s'efforcer d'être le plus concret possible et de bien préciser, lorsqu'ils décrivent une action qu'ils ont conduite, quels ont été leur rôle exact et leur valeur ajoutée, sans se valoriser de manière excessive (et peut-être injustifiée), ni s'abriter derrière des formules évasives.

Ils veilleront aussi à prendre de la hauteur sur leur parcours, à bien identifier les enseignements et les compétences qu'ils ont acquis, pour pouvoir les valoriser devant le jury, à approfondir leurs connaissances et à resituer leur expérience professionnelle et personnelle, ce qui leur permettra d'élaborer un véritable projet professionnel en tant que cadre A+.

Ils doivent enfin dévoiler un peu d'eux-mêmes dans cet exercice, fût-il stressant et formel, en faisant preuve d'un minimum de dynamisme et de force de conviction, une bonne interaction avec le jury demeurant une composante non négligeable de ce type d'épreuve.

En définitive, le jury n'a eu aucune difficulté à retenir 61 lauréats, dont il est convaincu des qualités et du potentiel à accéder à la catégorie A+.

D'autres candidats ne sont pas éloignés de la barre d'admission, ce qui doit les encourager à persévérer.

Pour finir, le président, au nom de tous les membres du jury, souhaite remercier l'équipe du bureau des concours de la DRH (RM1) et les services du SIEC d'Arcueil, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place et leur constante disponibilité et gentillesse vis-à-vis des candidats, comme des examinateurs, et ce, malgré les contraintes exceptionnelles liées à la situation sanitaire.